

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 janvier 2024

\*\*\*\*\*

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur le Maire Pascal THEOPHILE.

**Étaient présents** : Monsieur le Maire Pascal THEOPHILE, Madame Laurence SZYSZKA, Madame Jocelyne PERIATAMBY, Madame Françoise CORDIER, Madame Claudine VROLYK, Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Frédéric DEFFAUX, Monsieur Frédéric MAHIEUX, Monsieur Sylvain BLANGY, Monsieur Aurélien NEVEUX.

**Étaient absents excusés** : Madame Audrey AUBE

Le Président constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débiter.

**Date de la convocation** : 18 janvier 2024

Nomination d'une secrétaire de séance : Madame Jocelyne PERIATAMBY,

La lecture du précédent procès-verbal n'appelle aucune remarque.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 - Délibération Calendrier des Festivités :**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**-DECIDE à l'unanimité** d'établir le calendrier des festivités

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

**2 - Délibération Projet de modification des Statuts du SIRS :**

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts du Syndicat de regroupement scolaire transmis par approbation par Madame la Présidente en date du 04 Septembre 2023, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**-DECIDE à 6 voix pour, 0 contre et 4 abstentions** la modification des statuts présentée.

**Pour : 6      Contre : 0      Abstention : 4**

### **3 - Délibération Synthèse de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu le rapport d'observations définitives du 10 novembre 2023 de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard au cours des exercices 2017 et suivants ;

Considérant que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du Codes des juridictions financières le rapport d'observations définitives doit être présenté lors de la plus proche séance du conseil communautaire et qu'il donne lieu à un débat ;

**-DECIDE** à l'unanimité à la suite de la lecture de la Synthèse de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

### **4 – Délibération Création d'un Poste en CDD de 20 heures hebdomadaire**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**-DECIDE à l'unanimité** la création d'un contrat à durée déterminée de 20 heures hebdomadaire renouvelable.

### **5 - Délibération Logement de la Poste :**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**-DECIDE à l'unanimité** d'effectuer la réhabilitation de deux pièces dans le logement de la poste afin de pouvoir y transférer la Bibliothèque, une demande de devis pour aménager le logement sera effectuée.

### **6 - Préparation du Budget 2024 « Fonctionnement et Investissement »**

Monsieur le Maire informe qu'il se chargera de préparer les charges de fonctionnement du personnel lors de la 1<sup>ère</sup> réunion qui se déroulera le vendredi 16 février de 9h00 à 12h00 avec l'agent territorial en charge sur la préparation du Budget 2024.

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal qu'ils devront se réunir afin de pouvoir élaborer le budget 2024 « Fonctionnement et Investissement »,

### **7 - Point : Elagage à l'abord des chemins**

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu d'V.PAYSAGES concernant l'Elagage des 12 tilleuls (direction Valescourt) dont le montant s'élève à 676,80€ TTC.

## 8 - Compte rendu des commissions et syndicats :

Prochaine réunion du SIRS 7 février

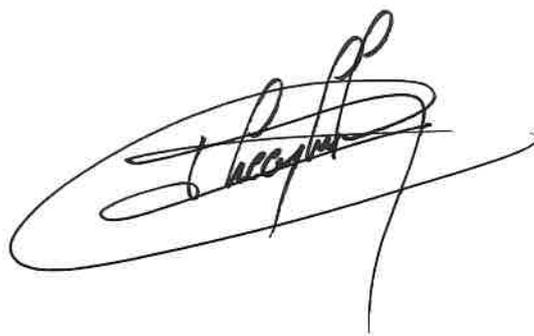
## 9 – Point Divers :

- Les Difficultés avec le Cantonnier ont été abordées sur son travail.
- Une réunion du SIRS est prévu le 7 février
- Le vol d'outillage s'élève à 7476€. L'indemnisation par l'assurance est de 3218€
  
- **Evènements** : Plusieurs évènements ont été évoqués :
  - **chasse à l'œuf, le 30 mars**
  - **brocante, le 8 mai**
  - **fête de la musique (date à déterminer)**
  - **14 juillet**
  - **repas communal, le 8 septembre**
  - **halloween, le 31 octobre**
  - **repas des Aînés, le 8 décembre**  
(Une nouvelle organisation est prévue pour les colis des Aînés.)
  - **l'arbre de Noël, le 15 décembre.**
  
- **Route du poisson** : Monsieur le Maire informe que cette manifestation n'aura pas lieu cette année comme c'était prévu.
  
- **Installation des décorations de Noël** : Monsieur le Maire informe la problématique rencontrée pour l'installation du grand sapin de Noël ainsi que le cône sur la place du village. Il faudrait revoir cela – le coût budgétaire ainsi qu'une personne habilitée pour installer les décorations en hauteur.
  
- **Les Illuminations de Noël** : Monsieur le Maire informe qu'il faudra procéder au nettoyage et repeindre les décorations de Noël.
  
- **Le Club des Aînés** : Organise « un Loto » le dimanche 3 mars 2024 dans la salle des fêtes de Saint-Rémy en l'Eau sous réservation.
- Monsieur le Maire informe que les associations bénéficient de la gratuité de la salle des fêtes 1 fois par an.
  
- **Cimetière** : Monsieur BLANGY évoque une demande de devis à l'entreprise DELORMEL pour une demande de 6 cases pour le Columbarium qui se trouve dans le Cimetière du village.

Le délai d'attente est de 6 à 8 mois

**10 - QUESTIONS DIVERSES.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 38.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lacroix', enclosed within a large, loopy oval flourish.